

Les honoraires Millesime Immo (en vigueur au 01.01.2024):

Transaction: « Honoraires TTC à la charge du vendeur »

Appartement - Maison - Murs commerciaux:

- 0 - 40.000 € : **4.000€**
- 40.001 € - 60.000 € : **10%**
- 60.001 € - 80.000 € : **9%**
- 80.001 € - 100.000 € : **8%**
- 100.001 € - 150.000 € : **7%**
- 150.001 € - 200.000 € : **6,5%**
- 200.001 € - 250.000 € : **6%**
- 250.001 € - 500.000 € : **5%**
- À partir de 500.001 € : **4%**

Terrain: 10% - minimum de 3.500€

Garage: 15% - minimum de 1.500€

Fonds de commerce: 8%

Location à usage d'habitation, meublé/non meublé et garage:

Les honoraires TTC comprennent les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux d'entrée. Ils se répartissent à part égale entre le propriétaire et le locataire:

- Propriétaire: 1 mois de loyer HC, dans la limite de 11€/m² habitable (conformément à la loi Alur), ainsi composé:
Visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail: 8€/m² habitable
Réalisation de l'état des lieux: 3€/m² habitable
- Locataire: 1 mois de loyer HC, dans la limite de 11€/m² habitable (conformément à la loi Alur), ainsi composé:
Visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail: 8€/m² habitable
Réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3€/m² habitable

Etat des lieux de sortie (hors gestion locative):

- Propriétaire: 3€/m² habitable

****Les honoraires de location à usage d'habitation sont plafonnés par la Loi Alur, à 8€/m² habitable en zone non tendue, 10€/m² habitable en zone tendue, et 12€/m² habitable en zone très tendue et sont partagés entre le propriétaire et le locataire.**

Location à usage professionnel ou commercial:

20% du loyer annuel TTC à la charge du locataire - minimum de 1800€

Avis de valeur:

150,00€ TTC (comprenant les frais de déplacement, la constitution du dossier, et l'étude du marché réalisée - En cas de signature d'un mandat de vente/location, ce montant sera déduit des honoraires à la signature de l'acte authentique)

Gestion locative:

-Formule « CONFORT » : Concerne la gestion d'un ou plusieurs lots

-Formule « IMMEUBLE » : Concerne la gestion d'un immeuble complet (monopropriété)

-GLI: Garantie Loyer Impayé: 2,8% TTC des encaissements

Formule « CONFORT » = 6% HT des encaissements

- Constitution du dossier de gestion
- Décompte de sortie
- Pré état des lieux de sortie
- Quittancement / Encaissement
- Gestion des relances
- Révision annuelle des loyers
- Gestion annuelle des charges locatives et taxes
- Suivi des assurances, entretiens chaudières et ramonage
- Gestion des réparations urgentes
- Gestion des diagnostics immobiliers obligatoires (*facturation à la charge du propriétaire*)
- Compte rendu de gestion mensuel
- Aide à la déclaration des revenus fonciers
- Avenant au bail gratuit

Formule « IMMEUBLE » = 2% HT des encaissements

- Répartition des charges communes entre les locataires
- Décompte et régularisation annuelle des charges communes
- Gestion des contrats communs
- Suivi des assurances
- Gestion des réparations urgentes (-200€TTC)
- Compte rendu de gestion mensuel

Les prestations complémentaires:

- Gestion et suivi des travaux: 4% HT du montant des travaux si supérieurs à 1000€ TTC
- Vacation forfaitaire par représentation en Assemblée Générale: 150€ TTC
- Règlement en direct au syndic des charges de copropriété: 5€ TTC/Opération
- Constitution d'un dossier contentieux hors GLI: 150€ TTC
- Suivi des sinistres impayés hors GLI: 150€ TTC
- Accès extranet 1€TTC/mois payable annuellement soit 12€TTC/an